

ÉCOLE DU GRAND-BOISÉ - 25-26-21 REMPLACEMENT DES POMPES ET DU SYSTÈME DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE

135 CHEMIN SCOTT, CHELSEA, QC, J9B 1R6

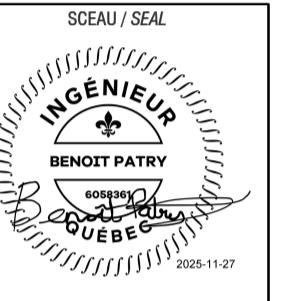
DATE: 2025-11-26

ÉMISSION: APPEL D'OFFRES



LISTE DES PLANS	
No	DESCRIPTION
E-001	LÉGENDE
E-002	DEVIS TECHNIQUE
E-101	CONDITIONS EXISTANTES /PROPOSÉES

ESTAMPE / STAMP
**POUR APPEL
D'OFFRES**
NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION



CLIENT / CLIENT

Centre
de services scolaire
des Portages-
de-l'Outaouais
Québec

ÉCOLE DU GRAND-BOISÉ -
25-26-21 REMPLACEMENT DES POMPES ET
DU SYSTÈME DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE

TITRE / TITLE			
ÉLECTRICITÉ			
PAGE COUVERTURE / COVER PAGE			
10262	E-000	B2	1/4
PROJET / PROJECT	NO DOCUMENT / DOCUMENT #	REV	PAGE

INGÉNIEUR
ÉLECTROMÉCANIQUE:

DWB
CONSULTANTS

A	LÉGENDE D'ÉLECTRICITÉ (DIV.16)
CIVIL	
E	CÂBLAGE/CONDUIT SOUTERRAIN (ENFOU)
A	CÂBLAGE AÉRIEN
PE	POTEAU ÉLECTRIQUE
H-B	HAUBAN
SS	SORTIE SUPPLÉMENTAIRE
R	RACCORD DE CONDUIT
C	COFFRET DE DISTRIBUTION SUR FÛT
M	MÂT ÉLECTRIQUE
D	PUIT DE TIRAGE
G	GAINE DE TRANSFERT EN PVC 150mm
APPAREILS D'ÉCLAIRAGE / SÉCURITÉ	
B	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE 1X4 INSTALLÉ AU PLAFOND
C	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE 2X4 INSTALLÉ AU PLAFOND
D	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE 2X2 INSTALLÉ AU PLAFOND
E	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE DE TYPE RÉGLETTE, 4' DE LONGUEUR OU SELON LES INDICATIONS AUX PLANS
F	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE INSTALLÉ EN APPLIQUE AU MUR
G	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE INSTALLÉ AU PLAFOND OU DANS UNE MARQUISE
H	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE INSTALLÉ EN APPLIQUE AU MUR
I	RAIL D'ÉCLAIRAGE INSTALLÉ AU PLAFOND: LONGUEUR ET NOMBRE DE PROJECTEURS SELON LES INDICATIONS À LA LISTE DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE
J	LAMPADAIRE
K	LAMPADAIRE DOUBLE
L	PROJECTEUR D'ÉCLAIRAGE INSTALLÉ SUR UNE BASE DE BÉTON OU SELON LES INDICATIONS AUX PLANS
M	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE DE TYPE BOLLARD INSTALLÉ SUR UNE BASE DE BÉTON
N	A: INDIQUE LE TYPE D'APPAREIL VOIR TABLEAU DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE PS: INDIQUE LE PANNEAU DE DÉRIVATIONS ÉLECTRIQUE 1: INDIQUE LE NUMÉRO DU CIRCUIT D'ALIMENTATION a: INDIQUE L'INTERRUPTEUR CONTRÔLANT L'APPAREIL HACHURAGE: INDIQUE QUE L'APPAREIL EST ALLUMÉ EN TOUT TEMPS (24h)
O	APPAREIL INDICATEUR DISSEZ INSTALLÉ AU PLAFOND. LE FONCÉ INDIQUE LE NOMBRE DE FACES ET LES FLÈCHES LA DIRECTION.
P	APPAREIL INDICATEUR DISSEZ INSTALLÉ EN APPLIQUE AU MUR. LE FONCÉ INDIQUE LE NOMBRE DE FACES ET LES FLÈCHES LA DIRECTION.
Q	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE BASSE TENSION À 1 OU 2 PHARES MURAL
R	APPAREIL D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE BASSE TENSION À 1 OU 2 PHARES AU PLAFOND
S	BATTERIE D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE BASSE TENSION C/A PHARES SELON INDICATIONS AUX PLANS
T	BATTERIE D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE BASSE TENSION C/A 2 PHARES ET APPAREIL INDICATEUR DISSEZ
U	CONTROLE D'ÉCLAIRAGE
V	INTERRUPTEUR 15A, 120V. "a" INDIQUE: LES APPAREILS COMMANDÉS PAR CET INTERRUPTEUR "3": INDIQUE: UN INTERRUPTEUR À TROIS VOIES "4": INDIQUE: UN INTERRUPTEUR À QUATRE VOIES
W	GRADATEUR 120V COMPATIBLE AVEC LE TYPE D'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE
X	GRADATEUR 0-10V COMPATIBLE AVEC LE TYPE D'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE (C/A CABLAGE BAS VOLTAge SUPPLÉMENTAIRE)
Y	INTERRUPTEUR 15A, 120V AVEC DÉTECTEUR DE PRÉSENCE
Z	GRADATEUR 120V AVEC DÉTECTEUR DE PRÉSENCE COMPATIBLE AVEC LE TYPE D'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE
A1	GRADATEUR 0-10V AVEC DÉTECTEUR DE PRÉSENCE COMPATIBLE AVEC LE TYPE D'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE (C/A CABLAGE BAS VOLTAge SUPPLÉMENTAIRE)
B1	INTERRUPTEUR 15A, 120V, DE TYPE À CLEF
C1	INTERRUPTEUR 15A, 120V, AVEC LAMPE TÉMOIN
D1	INTERRUPTEUR BASSE TENSION 24V
E1	INTERRUPTEUR 15A, 347V
F1	GRADATEUR 15A, 347V.
G1	INTERRUPTEUR 15A, 347V, DE TYPE À CLEF
H1	INTERRUPTEUR 15A, 347V, AVEC LAMPE TÉMOIN
I1	INTERRUPTEUR 15A, 347V AVEC DÉTECTEUR DE PRÉSENCE
J1	CELLULE PHOTOÉLECTRIQUE
K1	MINUTERIE ASTRONOMIQUE SÉRIE ET2825C DE LA COMPAGNIE INTERMATIC POUR LE CONTRÔLE DE L'ÉCLAIRAGE EXTERIEUR
L1	DÉTECTEUR DE PRÉSENCE
M1	DÉTECTEUR DE LUMINOSITÉ
N1	POWER PACK
O1	RELAYS DE CONTRÔLE DE PIÈCE

A	LÉGENDE D'ÉLECTRICITÉ (DIV.16)
PRISES DE COURANT ET SERVICES	
Ø	PRISE DE COURANT SIMPLE 15A, 120V
Ø	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V
Ø	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V, C/A DÉTECTION DE FUITE À LA TERRE
Ø	PRISE DE COURANT DOUBLE 15/20A, 120 V
Ø	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V, DONT LA PARTIE DU HAUT EST CONTROLÉE PAR UN INTERRUPTEUR MURAL
Ø	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V, AVEC MISE À LA TERRE ISOLÉE (COULEUR ORANGE)
Ø	PRISE DE COURANT 15A, 120V SECTIONNÉE
Ø	PRISE DE COURANT QUADRUPLE 15A, 120V
Ø	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V, INSTALLÉE À 40° ADPF OU À 6° AU-DESSUS DUN COMPTOIR
Ø	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V, INSTALLÉE AU PLAFOND / AU PLAFOND.
Ø	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A, 120V, INSTALLÉE À 4' SOUS LE PLAFOND JUSQU'A UNE H.M. MAXIMALE DE 8-0' ADPF POUR BATTERIE D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE
Ø	PRISE DE COURANT 30A, 240V, POUR SÉCHEUSE
Ø	PRISE DE COURANT 50A, 240V, POUR CUISINIÈRE
Ø	PRISE DE COURANT SPÉCIALE À RACCORDER PAR DIV.16 (À DÉFINIR SELON PROJET)
Ø	PRISE DE COURANT SPÉCIALE À RACCORDER PAR DIV.16 (À DÉFINIR SELON PROJET)
Ø	PRISE DE COURANT SPÉCIALE À RACCORDER PAR DIV.16 (À DÉFINIR SELON PROJET)
☒	BOÎTE DE JONCTION
☒	RACCORDEMENT DIRECT D'ÉQUIPEMENT
☒	COLONNETTE DE SERVICE
SM SC	SÉCHOIR À MAINS / SÉCHOIR À CHEVEUX
BRE	BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE
Ø	BOUTON POUSSOIR POUR HANDICAPÉ
Ø	POSTE DE COMMANDE À BOUTON POUSSOIRS
Ø	LUMINAIRE DE CIRCULATION
Ø	VENTILATEUR DE PLAFOND
Ø	VARIATEUR DE VITESSE
Ø	ENROULEUR ÉLECTRIQUE
Ø	SONETTE
Ø	CLOCHE
DÉTECTION ET ALARME INCENDIE	
Ø	DÉTECTEUR THERMIQUE
Ø	DÉTECTEUR DE FUMÉE
Ø	DÉTECTEUR DE FUMÉE DE Gaine DE VENTILATION
Ø	DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE
Ø	AVERTISSEUR DE FUMÉE
Ø	AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE (120V)
Ø	AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE COMBINÉE FUMÉE (120V)
Ø	STATION MANUELLE
Ø	KLAXON / KLAXON-STROBE D'ALARME INCENDIE
Ø	CLOCHE D'ALARME INCENDIE
Ø	PIEZO / PIEZO-STROBE D'ALARME INCENDIE
Ø	HAUT-PARLEUR D'ALARME INCENDIE
Ø	MODULE D'ALARME DE DÉBIT (GICLEURS)
Ø	MODULE DE SURVEILLANCE DE SOUPAPE (GICLEURS)
Ø	PANNEAU D'ALARME INCENDIE
Ø	PANNEAU ANNONCIATEUR D'ALARME INCENDIE
Ø	MODULE ADRESSABLE D'ALARME INCENDIE (SIMPLE OU DOUBLE)
Ø	RELAYS ADRESSABLE D'ALARME INCENDIE
Ø	RETENUE MAGNÉTIQUE DE PORTE D'ALARME INCENDIE
Ø	MODULE ISOLATEUR D'ALARME INCENDIE
Ø	MODULE DE COMMUNICATION D'ALARME INCENDIE
Ø	BOÎTIER D'ALIMENTATION AUXILIAIRE D'ALARME INCENDIE
Ø	RÉSISTANCE DE FIN DE LIGNE
Ø	TÉLÉPHONE POMPIER
Ø	VOLET COUPE-FEU COUPE-FUMÉE

A	LÉGENDE D'ÉLECTRICITÉ (DIV.16)
APPAREILS DE CHAUFFAGE	
☒	PLINTHE ÉLECTRIQUE DE CHAUFFAGE (TYPE ET CAPACITÉ INDIQUÉS AUX PLANS)
☒	PLINTHE ÉLECTRIQUE DE CHAUFFAGE C/A RELAIS (TYPE ET CAPACITÉ INDIQUÉS AUX PLANS)
☒	PLINTHE ÉLECTRIQUE DE CHAUFFAGE C/A THERMOSTAT INTÉGRÉ (TYPE ET CAPACITÉ INDIQUÉS AUX PLANS)
☒	AÉROCONVECTEUR ENCASTRÉ / SURFACE
☒	AÉROCONVECTEUR INSTALLÉ AU PLAFOND
☒	AÉROTHERME
☒	AÉROTHERME AU GAZ FOURNI ET INSTALLÉ PAR LA DIV.15, RACCORDE PAR LA DIV.16
☒	PANNEAU CHAUFFANT RADIANT (2'-0"×2'-0" / 2'-0"×4'-0")
☒	CÂBLE DE PLANCHER CHAUFFANT
Ø	THERMOSTAT DE CHAUFFAGE ÉLECTRONIQUE PROGRAMMABLE
Ø	THERMOSTAT DE CHAUFFAGE BASSE TENSION (24V) ÉLECTRONIQUE PROGRAMMABLE
☒	RELAYS DE CONTRÔLE DE CHAUFFAGE
Ø	IDENTIFICATION DES APPAREILS DE CHAUFFAGE (VOIR TABLEAU) "C" INDIQUE LE TYPE D'APPAREIL "1,0" INDIQUE: LA CAPACITÉ EN KW DE L'APPAREIL
SORTIES TÉLÉPHONE/INFORMATIQUE ET COMMUNICATIONS	
▼	SORTIE DE TÉLÉPHONE
▼	SORTIE POUR SYSTÈME INFORMATIQUE (DATA)
▼	SORTIE COMBINÉE POUR TÉLÉPHONE ET SYSTÈME INFORMATIQUE (DATA)
◊	SORTIE POUR CÂBLE-DISTRIBUTION
▼	SORTIE HDMI
▼	SORTIE AUDIO
Ø	SORTIES INSTALLÉES AU PLAFOND
▼	SORTIES INSTALLÉES À 40° ADPF OU À 6° AU-DESSUS D'UN COMPTOIR / OU HM INDIQUÉ AU PLAN
☒	SORTIES INSTALLÉES AU PLANCHER
Ø	HAUT-PARLEUR ENCASTRÉ / MURAL
Ø	HAUT-PARLEUR POUR SYSTÈME D'APPEL GÉNÉRAL ENCASTRÉ / MURAL
PAG	POSTE D'APPEL DE GARDE
PCAG	PANNEAU DE CONTRÔLE POUR SYSTÈME D'APPEL DE GARDE
AFF	AFFICHEUR POUR SYSTÈME D'APPEL DE GARDE
Ø	LAMPE TÉMOIN D'APPEL DE GARDE
Ø	STATION SIMPLE D'APPEL DE GARDE AVEC BOUTON / STATION DOUBLE
Ø	TIRETTE D'APPEL DE GARDE
INT	PANNEAU D'INTERCOMMUNICATION
Ø	POSTE D'INTERCOMMUNICATION
Ø	STATION RÉSEAU SANS FIL (WIFI)
DÉTECTION, ALARME INCENDIE ET SÉCURITÉ	
Ø	CLOCHE D'ALARME INCENDIE
Ø	CLAVIER D'ALARME INCENDIE
Ø	DÉTECTEUR DE MOUVEMENT
Ø	CAMÉRA
Ø	PANNEAU DE CONTRÔLE D'ALARME INCENDIE
Ø	CONTACT MAGNÉTIQUE DE PORTE
Ø	DÉTECTEUR DE BRIS DE VITRE
OP	OPÉRATEUR DE PORTE
Ø	GÂCHE ÉLECTRIQUE
Ø	LECTEUR DE CARTE
Ø	BOÎTIER D'ALIMENTATION
T-REX	DÉTECTEUR DE REQUÊTE DE SORTIE
PCA	PANNEAU DE CONTRÔLE D'ACCÈS
EA	ÉLECTRO-AIMANT
Ø	CLEF D'ÉVITEMENT D'UN ÉLECTRO-AIMANT
PCEA	PANNEAU DE CONTRÔLE DES ÉLECTRO-AIMANTS
DÉSIGNATION	
30A 3P	DISJONCTEUR 30A-3PÔLES
15A 1P	SECTIONNEUR 15A-1PÔLE AVEC OU SANS FUSIBLE
15A	FUSIBLE 15A
EC	ÉQUIPEMENT EXISTANT À CONSERVER / CONSERVÉ
EE	ÉQUIPEMENT EXISTANT À ENLEVER / ENLEVÉ
ER	ÉQUIPEMENT EXISTANT À RELOCALISER / RELOCALISÉ
EM	ÉQUIPEMENT EXISTANT À MODIFIER / MODIFIÉ
EI	ÉQUIPEMENT À L'ÉPREUVE DES INTÉMPÉRIES C/A COUVERCLE ÉTANCHE ET MARQUAGE OBLIGATOIRE "EXTRA DUTY" OU "WT LOCATION"
SF	SANS FUSIBLE
DDFT	ÉQUIPEMENT OU DISJONCTEUR AVEC DÉTECTEUR DE FUITE À LA TERRE
EXP	ÉQUIPEMENT ANTIDÉFLAGRANT
MALT / MALT	MISE À LA TERRE / MISE À LA TERRE ISOLÉE
G	ÉQUIPEMENT AVEC GARDE PROTECTEUR
HM	HAUTEUR DE MONTAGE
HM-ADSP	HAUTEUR DE MONTAGE À DÉFINIR SUR PLACE
EH	CONDUIT VERS LE HAUT
EB	CONDUIT VERS LE BAS
ADPF	AU DESSUS DU PLANCHER FINI
Ø	ÉQUIPEMENT INSTALLÉ EN SURFACE AU MUR
≥	COUPE DE LIGNE
DIAGRAMME DE DISTRIBUTION	
—	ÉQUIPEMENT EXISTANT À CONSERVER
—x—	ÉQUIPEMENT EXISTANT À ENLEVER
-----	ÉQUIPEMENT EXISTANT À DÉPLACER ET/OU À MODIFIER
———	ÉQUIPEMENT EXISTANT À FOURNIR ET/OU À INSTALLER

A	LÉGENDE D'ÉLECTRICITÉ (DIV.16)
DISTRIBUTION	
☒	CONTACTEUR MAGNÉTIQUE
☒	DÉMARREUR MANUEL / MAGNÉTIQUE
☒	DÉMARREUR MAGNÉTIQUE DU TYPE COMBINÉ À DISJONCTEUR
☒	SECTIONNEUR DE CAPACITÉ INDICUÉE, AVEC OU SANS FUSIBLE
TX	TRANSFORMATEUR EN PLAN / DIAGRAMME
☒	INTERRUPTEUR DE TRANSFERT AUTOMATIQUE / MANUEL
HQ	MESUREUR HYDRO-QUÉBEC / COMPTEUR HYDRO-QUÉBEC
Ø	EMBASE DE MESUREUR HYDRO-QUÉBEC
Ø	TIGE / BARRE DE MISE À LA TERRE
☒	PANNEAU ÉLECTRIQUE 120/240V ENCASTRÉ / SURFACE
☒	PANNEAU ÉLECTRIQUE 120/208V ENCASTRÉ / SURFACE
☒	PANNEAU ÉLECTRIQUE 347/600V ENCASTRÉ / SURFACE
☒	P

AÉLECTRICITÉ - SECTION 16**1.0 GÉNÉRALITÉS****1.1 DÉFINITIONS:**

- LE MOT « ENTREPRENEUR GÉNÉRAL » DÉSIGNÉ LA COMPAGNIE RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX ET DE LA COORDINATION ENTRE DISCIPLINES.
- LES MOTS « ENTREPRENEUR » OU « SOUS-TRAITANT » DÉSIGNENT LE RESPONSABLE D'UNE SECTION SPÉCIFIQUE (PLOMBERIE, VENTILATION, ÉLECTRICITÉ, ETC.).
- LE MOT « PROPRIÉTAIRE » DÉSIGNÉ LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS.
- LE MOT « INGÉNIER » DÉSIGNÉ LA FIRME DWB CONSULTANTS.

1.2 CODES ET RÈGLEMENTS:

TOUTES LES INSTALLATIONS SERONT FAITES SUIVANT LES CODES, RÈGLEMENTS ET LOIS APPLICABLES, TELS LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, LE CODE NATIONAL DE LA PLOMBERIE, LE CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ, LA RÉGIE DU BÂTIMENT, LES EXIGENCES MUNICIPALES, LES NORMES DES COMPAGNIES DE SERVICES PUBLICS, TELLES QUE HYDRO-QUÉBEC, ENERGIR, ETC. OBTENIR TOUTES APPROBATIONS REQUISES ET PAYER TOUTES LES INSPECTIONS ET/OU PERMIS REQUIS PAR LES AUTORITÉS.

1.3 ÉTENDUE DES TRAVAUX:

FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES MATERIAUX ET L'ÉQUIPEMENT ET FOURNIR TOUTE LA MAIN-D'OEUVRE NÉCESSAIRE POUR L'INSTALLATION COMPLÈTE ET OPÉRATIONNELLE DES SYSTÈMES DÉCRITS DANS LES PRÉSENTS « DOCUMENTS » ET DES SYSTÈMES (ET/OU PARTIES DE SYSTÈMES) REQUIS PAR LES CODES ET LOIS APPLICABLES. LE TOUT SERA FAIT AUSSI SELON LES RÈGLES DE L'ART ET LES PRATIQUES COURANTES.

1.4 DESSINS D'ATELIER:

FOURNIR PAR COURRIEL EN FORMAT PDF POUR APPROBATION, LES DESSINS D'ATELIER DE CHACUNE DES PIÈCES DÉQUIPEMENT À INSTALLER. LES COMMANDES NE POURRONT ÊTRE COMPLÉTÉES QU'APRÈS L'APPROBATION DES DESSINS.

LA PAGINATION COMPLÈTE DE TOUS LES DESSINS D'ATELIER DEVRA ÊTRE APPOSÉE AU COIN INFÉRIEUR DROIT DE CHAQUE PAGE, SANS EXCEPTION, QUIL SAGISSE DE DESSINS D'ATELIER SOUS FORME DE CAHIERS, BROCHURES, CROQUIS OU AUTRES.

UNE PAGE DE PRÉSENTATION DOIT ÊTRE DRESSÉE POUR CHAQUE DESSIN D'ATELIER IDENTIFIANT CLAIREFEMENT LES INFORMATIONS DU PROJET ET AUTRES DÉTAILS PERTINENTS.

L'ENTREPRENEUR AURA LA RESPONSABILITÉ DE FAIRE LES COPIES NÉCESSAIRES POUR LES BESOINS DES CAHIERS D'ENTRETIEN ET CEUX DE SES SOUS-TRAITANTS.

1.5 ÉQUIVALENCE:

LES PRODUITS PROPOSÉS COMME ÉQUIVALENTS DEVONT ÊTRE APPROUVEZ PAR L'INGÉNIER PENDANT LA PÉRIODE DE SOUMISSION. SI DES CHANGEMENTS DEVIENT NÉCESSAIRES À CAUSE DES ÉQUIVALENCES, LES COÛTS ADDITIONNELS SERONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT AYANT SOUMIS LA PROPOSITION D'ÉQUIVALENCE.

1.6 COORDINATION:

L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER SES TRAVAUX AVEC CEUX DE SES SOUS-TRAITANTS ET CEUX DES AUTRES ENTREPRENEURS, SUIVRE LA PROCÉDURE GÉNÉRALE ET NETTOYER AU BESOIN. SI LES MATERIAUX OU L'ÉQUIPEMENT FOURNIS DOIVENT ÊTRE INCORPORÉS DANS LES TRAVAUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER, L'ENTREPRENEUR AURA LA RESPONSABILITÉ DE LOCALISER ET INCORPORER LE TOUT À TEMPS POUR NE PAS RETARDER LA BONNE MARCHE DU CHANTIER.

1.7 INSTRUCTIONS ET CAHIERS D'ENTRETIEN:

LES REPRÉSENTANTS DU PROPRIÉTAIRE DEVONT ÊTRE MIS AU COURANT DE L'OPÉRATION ET DE L'ENTRETIEN DE TOUS LES SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS. LES ENTREPRENEURS DEVONT REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE, À LA FIN DES TRAVAUX, TROIS COPIES DES LIRES D'INSTRUCTIONS, COMPRÉNANT LES INSTRUCTIONS RELATIVES À L'ENTRETIEN ET À LA RÉPARATION DES APPAREILS, UNE LISTE DES PIÈCES DE RECHANGE, LES DESSINS D'ATELIER, ETC. TOUTE L'INFORMATION SERA RELIÉE DANS UN CAHIER AVEC COUVERTURE RIGIDE.

1.8 ACCEPTATION DES TRAVAUX:

LA DATE D'ACCEPTATION DES TRAVAUX SERA CELLE OÙ LE PROPRIÉTAIRE CONSIDÉRERA L'INSTALLATION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE ESSENTIELLEMENT COMPLÈTE, UNE INSTALLATION MÉCANIQUE ET/OU ÉLECTRIQUE EST CONSIDÉRÉE COMPLÈTE QUAND LE TOUT EST EN OPÉRATION, LES CONTRÔLES Fonctionnent parfaitement, LES PIÈCES D'ÉQUIPEMENT SONT IDENTIFIÉES, LES PLANS TELS QUE CONSTRUIT (PLANS SUR LESQUELS LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS ORIGINAUX SUR LE CHANTIER AURONT ÊTÉ NOTÉES PAR LE SOUS-TRAITANT) ET LES MANUELS D'INSTRUCTION SONT REMIS AU PROPRIÉTAIRE.

1.9 PAIEMENT:

AUCUN PAIEMENT NE SERA EFFECTUÉ POUR DES MATERIAUX LIVrés AU CHANTIER MAIS NON INCORPORÉS AU BÂTIMENT.

1.10 GARANTIE:

TOUS LES MATERIAUX ET ÉQUIPEMENTS PORTERONT UNE GARANTIE COMPLÈTE ET INCONDITIONNELLE D'UN AN APRÈS L'ACCEPTATION ÉCRITE DES TRAVAUX PAR LE PROPRIÉTAIRE.

2.0 EXIGENCES TECHNIQUES**2.1 DÉMARREURS:**

LES DÉMARREURS SERONT FOURNIS, INSTALLÉS ET RACCORDES PAR L'ENTREPRENEUR DE LA DIVISION 16. LE CIRCUIT DE CONTRÔLE DEMEURERA CEPENDANT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT QUI FOURNIT LES SYSTÈMES POUR LESQUELS LES DÉMARREURS SONT REQUIS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

2.2 MATERIAUX ET INSTALLATION:

TOUS LES MATERIAUX UTILISÉS SERONT NEUFs ET DE PREMIÈRE QUALITÉ. TOUS LES ÉQUIPEMENTS CONSTITUANT LES SYSTÈMES DEVONT Être APPROUvés CSA POUR L'USAGE, DANS LE CAS D'UN MONTAGE DE PLUSIEURS ÉQUIPEMENTS À L'INTÉRIEUR D'UN MÊME PANNEAU (BOÎTE DE CONTRÔLE, PAR EXEMPLE), L'ENSEMBLE DEVRA PORTER UNE APPROBATION CSA SELON LES EXIGENCES DU SERVICE D'INSPECTION DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT.

2.3 TRAVAUX DIVERS:

L'ENTREPRENEUR DEVRA EXÉCUTER L'EXCAVATION, LE REMPLISSAGE, LES COULÉES DE BÉTON, LES PERCÉMENTS DE PLUS DE 4" (100 MM), LES RENFORCEMENTS D'OUVERTURES, L'ÉTANCHÉITÉ NÉCESSAIRE POUR LES OUVRAGES.

L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEVRA FAIRE LES PERCÉMENTS ÉGALs OU INFÉRIEURS À 4" (100 MM), SCELLER TOUS LES ESPACES RÉSIDUELS AUTOUR DES TUYAUX ET CONDUITS TRAVERSANT LES MURS OU PLANCHERS. LES OUVERTURES SERONT SCELLÉES DE FAÇON À CONSERVER L'HOMOGÉNÉITÉ DES ÉLÉMENTS EN CAUSE.

2.4 MANCHONS:

LA MISE EN PLACE DES MANCHONS SERA EXÉCUTÉE PAR CHACUNE DES SPÉCIALITÉS. LES MANCHONS SERONT FAITS DE TUYAUX D'ACIER, CATÉGORIE 40, D'UN DIAMÈTRE SUFFISANT POUR L'INTRODUCTION DU TUYAU, ET SIL Y AIE, DE SON ISOLANT.

2.5 PORTES D'ACCÈS:

CHAQUE SOUS-TRAITANT FOURNIRA LES PORTES D'ACCÈS NÉCESSAIRES À SES OUVRAGES POUR FINS D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN. LES PORTES ET CADRES SERONT EN ACIER PEINT, AVEC UNE COUCHE D'APRÉT ET MUNIS DE FERMETURE À TOURNÉS. LES ACCS AURONT 205 X 305 MM (12 X 12 PO) MINIMAL OU PLUS SELON LA NATURE DU TRAVAIL À EXÉCUTER. LES CARACTÉRISTIQUES DES PORTES DEVONT Être CONFORMES AUX CARACTÉRISTIQUES DES CLOISONS DANS LESQUELLES ELLES SERONT INSTALLÉES (COUPE-FEU).

2.6 BASES ET SUPPORTS D'APPAREILS:

FOURNIR TOUS LES SUPPORTS, BASES D'APPAREILS ET BASES DE PROPRIÉTÉ EN BÉTON NÉCESSAIRES POUR LA MISE EN PLACE DES ÉQUIPEMENTS DÉCRITS AUX PLANS. LORSQUE LE BOIS EST UTILISÉ COMME MATERIAU À L'EXTÉRIEUR, LES PIÈCES DE BOIS DOIVENT Être TRAITÉES EN PROFONDEUR PAR UN PRÉSERVATIF LONGUE DURÉE. LORSQUE L'ACIER EST UTILISÉ COMME MATERIAU À L'INTÉRIEUR OU À L'EXTÉRIEUR, IL DOIT Être GALVANISÉ (PEINT AU GALVICON).

2.7 IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS:

IDENTIFIER TOUS LES ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION DE LA SALLE ÉLECTRIQUE AVEC DES PLAQUES LAMICOID. IDENTIFIER TOUTES LES PRISES, INTERRUPTEURS ET THERMOSTAT AVEC UN RUBAN ADHÉSif CLAIR ET LETTRAGE NOIR. IDENTIFIER TOUTES LES BOITES DE JONCTION AVEC UN CODE DE COULEUR DISTINCT SELON LA TENSION ET/OU SYSTEME. IDENTIFIER LE CÂBLAGE AVEC DU RUBAN ADHÉSif DE COULEUR APPROPRIÉ. IDENTIFIER SUR DES FEUILLES DACTYLOGRAPHIÉES LA LISTE DES CIRCUITS À L'INTÉRIEUR DES PORTES DE PANNEAU.

2.8 ESSAIS:

FAIRE TOUS LES ESSAIS ET LES ÉPREUVES NÉCESSAIRES EN PRÉSENCE ET À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIER AFIN DE DÉMONTRER LE PARFAIT Fonctionnement DES SYSTÈMES ET/OU APPAREILS. SI L'INGÉNIER N'EST PAS SATISFAIT DE LA FACON DONC NE DÉROULE LES ESSAIS ET LA MISE EN MARCHE ET/OU DES RÉSULTATS OBTenus, IL PEUT EXIGER QUE L'ENTREPRENEUR REFASSE EN TOUT OU EN PARTIE LES OPÉRATIONS REQUISES. APRÈS AVOIR TERMINÉ SES TRAVAUX, LE SOUS-TRAITANT EN ÉLECTRICITÉ DEVRA BRANCHER ET VÉRIFIER TOUTES LES CHARGES ET S'ASSURER QUELLES SONT BIEN ÉQUILIBRÉES. SI NÉCESSAIRE, IL RÉAMÉNAGERA SES RACCORDEMENTS DE MANIÈRE À OBTENIR UN BALANCEMENT DE +/- 10%.

2.9 MISE EN MARCHE:

CHAQUE SYSTÈME DOIT Être MIS EN MARCHE AFIN DE S'ASSURER QUE LE SYSTÈME OPÈRE SUivant L'ESPRIT DES PLANS ET DEVIS. FOURNIR A L'INGÉNIER UN CERTIFICAT, SIGNÉ PAR LES DIFFÉRENTS RESPONSABLES IMPLiquÉS, AFFIRMANT QUE LES ESSAIS ONT ÊTÉ EFFECTUÉS EN L'ESPRIT ET QUE LES SYSTÈMES SONT EN ETAT D'OPÉRATION ADEQUATEMENT. CE CERTIFICAT DEVANT Être FOURNIS A L'INGÉNIER AVANT L'INSPECTION FINALE.

2.10 CERTIFICATS ET PLANS - TELS QUE CONTRÔLÉS :

À LA FIN DU CONTRAT, TOUS LES CERTIFICATS D'INSPECTION FINALE ET D'ACCESSION POUR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES SERONT REMIS AU PROPRIÉTAIRE. FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE 1 COPIE DES PLANS MONTRANT LES INSTALLATIONS TELLES QUE CONSTRUITES AVEC LES CHANGEMENTS ANNOTS EN ROUGE.

2.11 MONTAGE DE L'ÉQUIPEMENT ET APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE:

DANS LES ENDROITS où il Y A CONCENTRATION DE MOTEURS OU AUTRES APPAREILS, LES SECTIONNEURS, LES DÉMARREURS, LES CONTRÔLES ET LES CANIVEAUX DEVONT Être GROUPÉS ET INSTALLÉS AU MUR SUR UN PANNEAU DE BOIS EN CONTREPLAQUE NEUF DE 20 MM (3/4 PO) DÉPASSEUR, PEINT EN GRIS PÂLE ET ANCré AU MUR OU SUR UNE STRUCTURE MÉTALLIQUE EN « U » OU EN « L », À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIER.

2.12 HAUTEURS DE MONTAGE:

SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LA HAUTEUR DE MONTAGE DES ÉQUIPEMENTS EST DONNÉE À COMPTER DE LA SURFACE DU PLANCHER FIN JUSQU'A L'AXE CENTRAL DE L'APPAREIL :

- PRISES MURALES : EN GÉNÉRAL (18 PO);
- PRISES MURALES AU-DESSUS DES COMPTOIRS OU DUN DOSSEUR : 175 MM (7 PO);
- PANNEAUX DE DISTRIBUTION JUSQU'A 42 CIRCUITS: PARTIE SUPÉRIEURE A 1830 MM (72 PO);
- PRISES DE L'ÉPHEMÉRIE, INFORMATIQUE ET DE TÉLÉVISION : (18 PO);
- PRISES DE MONTAGE POUR APPAREILS DE CHAUFFAGE : 150 MM (6 PO);
- COMMÈRE D'ALARME INCENDIE : 2155 MM (84 PO) DU PLANCHER OU 150 MM (6 PO) AU-DESSUS DE LA PORTE;
- LES INDICATEURS : SORTIE : - 150 MM (6 PO) AU-DESSUS DE LA PORTE;
- LES APPLIQUES D'ÉCLAIRAGE : 2300 MM (90 PO);
- LES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE : 1200 MM (48 PO);
- LES THERMOSTATS : 1200 MM (48 PO);
- LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE : 2300 MM (90 PO).

3.0 EXIGENCES PARTICULIÈRES**3.1 EXISTANT À ENLEVER OU À RELOCALISER:**

APRÈS AVOIR ENLEVé L'ÉQUIPEMENT EXISTANT DE SON EMPLACEMENT ACTUEL, L'ENTREPRENEUR DEVRA DÉSFFECTER LES SERVICES CONNECTÉS DEVENUS INUTILES EN ENLEVANT TOUS LES ACCESSOIRES ET CONDUITS, ET CE, JUSQU'AUX MÂTIÈS-CONDUS TOUT EN BOLCHANT LES EMBRANCHEMENTS AUX MÂTIÈS-CONDUS POUR USAGE FUTURE. EN PLUS DE CE QUI EST SPECIFIquEMENT DEMANDÉ D'Être RELOCALISÉ, L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LES RELOCALISATIONS MINIMES REQUISES, TELLES QUE CERTAINES TIRES DE SUPPORTS, PETITS CONDUITS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES, ETC. POUR LAISSER PASSER PLUS FACILEMENT LES NOUVEAUX TRAVAUX, ET CELA Même SI ELLES NE SONT PAS MONTRÉES AUX PLANS.

3.2 EXISTANT À CONserver:

TOUT EXISTANT NON MODIFIé ET/OU NON RELOCALISé MAIS ENCORE UTILE ET/OU Fonctionnel SERA VÉRIFIé ET AJUSTé ET/OU REMIS EN BON ÉTAT AU BESOIN, POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES ET OBTENIR UNE INSTALLATION PARFAITE.

3.3 COMPATIBILITÉ:

TOUS LES TRAVAUX SERONT COMPLÉMENTAIRES AUX INSTALLATIONS DE BASE DU BÂTIMENT EXISTANT. LORSQU'AUQUA MÉTHODE SPÉCIFIQUE D'INSTALLATION NEST DONNÉE, UTILISER LA OU LES MÊMES MÉTHODES QUE CELLES UTILISÉES LORS DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT EXISTANT. LA PLÉIADE DES TRAVAUX DEVRA Être ÉGALe OU SUPÉRIEURE À CELLE DU BÂTIMENT EXISTANT. LORS D'ADDITIONS OU DE MODIFICATIONS D'UN SYSTÈME EXISTANT, UTILISER LES MÊMES ÉQUIPEMENTS QUE CEUX DÉJÀ UTILISÉS, EXEMPLE ALARME INCENDIE, PANNEAUX, ETC.

3.4 UTILITÉS PUBLIQUES:

SE CONFORMER AUX NORMES APPLICABLES DES UTILITÉS PUBLIQUES, TELLES QUE BELL CANADA, HYDRO-QUÉBEC, VIDÉOTRON, ETC. L'ENTREPRENEUR DEVRA PAYER LES FRAIS DE RACCORDEMENT AUX SERVICES D'HYDRO-QUÉBEC; IL DEVRA, AVANT DE REMETTRE SA SOUMISSION, CONSULTER HYDRO-QUÉBEC POUR ÉTABLIR LES OUVRAGES ET LES COÛTS POUVANT AFFECTER LA RÉALISATION DES TRAVAUX.

4.0 PRODUITS**4.1 CONDUITS SOUTERRAINS:****CONDUITS ENCASTRÉS DANS LE BÉTON:**

LES CONDUITS ENCASTRÉS DANS LE BÉTON SERONT EN PVC, DE TYPE EB1, CONFORMES À LA NORME ACNR C22.2 NO 211.1, DE DIMENSIONS SELON LES INDICATIONS AUX DESSINS OU, SI NON MONTRÉS, SELON LES EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, CHAPITRE V-ÉLECTRICITÉ, DERNIÈRE ÉDITION. LES RACCORDS SERONT DU TYPE PVC, Soudés AU SOLVANT OPAQUE, DES EMBOUTS ÉVASES, BOUCHONS, CAPUCHONS, MANCHONS, ADAPTATEURS, ETC. SERONT Fournis SELON LES EXIGENCES POUR PRODUIRE UNE INSTALLATION COMPLETE.

CONDUITS POUR ENFOUISSEMENT DIRECT:

LES CONDUITS ENFOLIS DANS LE SOL SERONT EN PVC, DU TYPE DB2, CONFORMES À LA NORME ACNR C22.2 NO 211.2, DE DIMENSIONS SELON LES INDICATIONS AUX DESSINS OU, SI NON MONTRÉS, SELON LES EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, CHAPITRE V-ÉLECTRICITÉ, DERNIÈRE ÉDITION. LES RACCORDS SERONT DU TYPE PVC, Soudés AU SOLVANT OPAQUE, DES EMBOUTS ÉVASES, BOUCHONS, CAPUCHONS, ADAPTATEURS, ETC. SERONT Fournis SELON LES EXIGENCES POUR PRODUIRE UNE INSTALLATION COMPLÈTE.

INSTALLATION:

S'ASSURER QUE LES CONDUITS SONT SUPPORTÉS DE FAÇON CONFORME À TOUS LES 1500 MM (5 PI) SUR TOUTE LA LONGUEUR DU PARCOURS, AVANT DE PLACER LES CONDUITS. ÉTENDRE UNE COUCHE DE SABLE D'AU MOINS 75 MM (3 PO) DÉPASSEUR OU SELON LES INDICATIONS AUX PLANS. LE BÉTON NE DOIT PAS TOMBER EN CHUTE LIBRE D'UNE HAUTEUR DE PLUS DE 1200 MM (4 PI). REMBLAYER PAR COUCHES SUCCESSIVES DE 450 MM (18 PO) DÉPASSEUR BIEN COMPACTÉES, FAIRE PASSER DANS LES CONDUITS UN MANDRIN EN ACIER D'AU MOINS 305 MM (12 PO) DE LONG ET D'UN DIAMÈTRE DE 6 MM (1/4 PO) MOINS QUE LE DIAMÈTRE INTÉRIEUR DU CONDUIT, SUIV D'UNE BROsse À CRINS RAIDES POUR ENLEVER LE SABLE, LA TERRE OU TOUTE AUTRE MATIÈRE ÉTRANGÈRE. DONNER AUX CONDUITS UNE PENTE MINIMALE À RAISe DE 1 à 400 VERS L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT, À UN PUISARD DE PIERRES CONCASSEES (PERCER LES CONDUITS À CET ENDROIT) OU DANS UN PUITS D'accès.

4.2 CONDUITS:**TUBES ÉLECT**

A

B

C

D

E

F

G

H

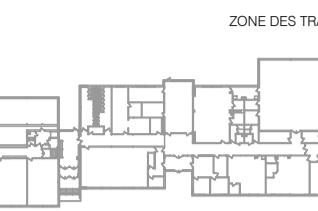
J

K

L

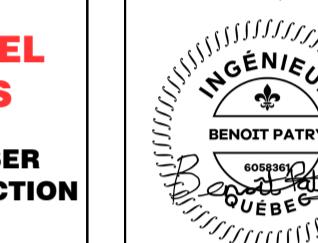
M

PLAN CLÉ / KEY PLAN



PROFESSIONNELS / PROFESSIONALS

ESTAMPE / STAMP



NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

B2	2025-11-26	APPEL D'OFFRES	WK	BP
B1	2025-05-12	APPEL D'OFFRES	LI	GP
A0	2025-03-10	COORDINATION 99%	MB	GPM
B0	2024-05-22	POUR SOUMISSION	WB	GP

REV DATE DESCRIPTION PAR / BY APP

Ce document est la propriété de DWB Consultants. Toute communication ou reproduction de ce document, sous quelque forme que ce soit, à toute personne ou entité ou toute communication de son contenu, sans l'autorisation écrite préalable de DWB Consultants, sera considérée comme une violation de la loi sur les brevets, la propriété intellectuelle et la concurrence déloyale. Toute personne qui commet à cette règle est mise en évidence son auteur et sera tenue responsable de dommages et intérêts. Tous droits réservés pour le cas de la délivrance d'un brevet, d'un modèle d'utilité ou d'un modèle de présentation.

The reproduction, distribution and utilization of this document as well as the communication of its contents to others without express authorization is prohibited. Offenders will be held liable for the payment of damages. All rights reserved in the event of the grant of a patent, utility model or design.

CLIE: COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

LOGO CLIENT



DWB CONSULTANTS

<https://dwbconsultants.com>

DESSINÉ / DRAWN WAHIBA KROUN, dess.

REVU PAR / REVIEWED BY BENÔTI PATRY, ing.

AUTHENTIFICATION BENÔTI PATRY, ing.

DATE PUBLIÉE / PUB. DATE 2025-11-26

ÉCHELLE / SCALE	UNITÉ / UNIT	PROJECTION
INDICUÉES	DIM ELV	Pieds Pouces

PROJET / PROJECT ÉCOLE DU GRAND-BOISÉ -
25-26-21 REMPLACEMENT DES POMPES
ET DU SYSTÈME DE FILTRATION DE
L'EAU POTABLE

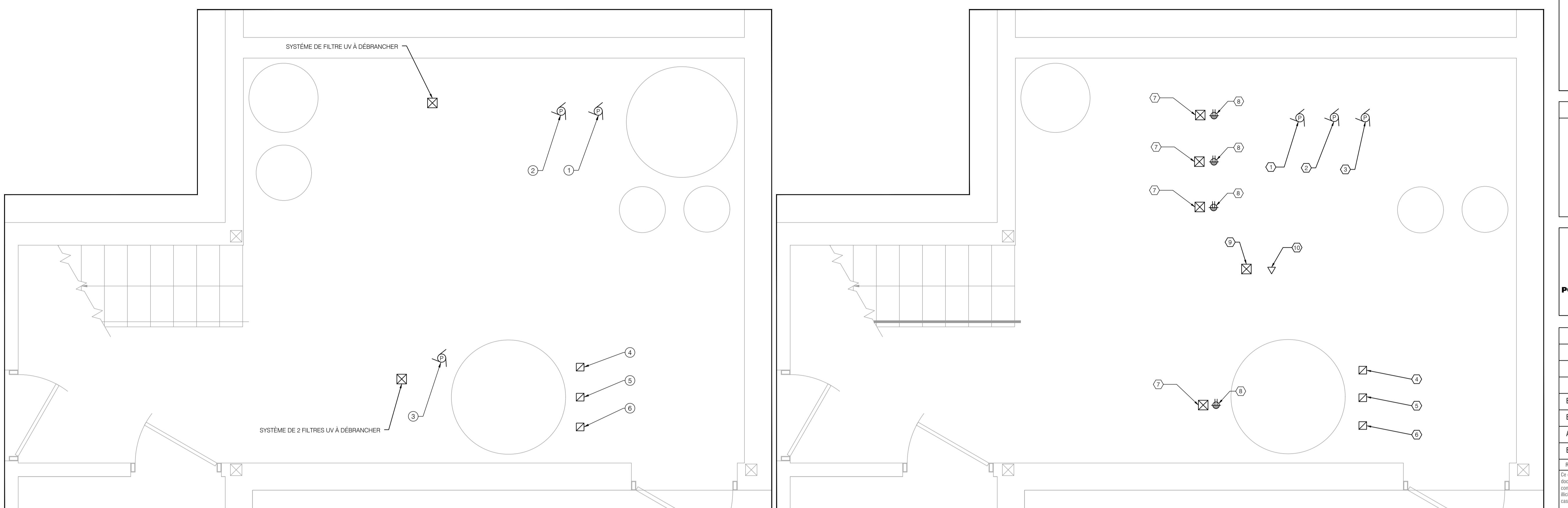
TITRE / TITLE

ÉLECTRICITÉ
CONDITIONS EXISTANTES/PROPOSÉES

DESSIN D'INGÉNIERIE / ENGINEERING DRAWING

10262	E-101	B2	4/4
-------	-------	----	-----

PROJET / PROJECT No DOCUMENT / DOCUMENT # REV PAGE



SALLE MÉCANIQUE EXISTANTE

ECH:1/2" = 1'-0"

SALLE MÉCANIQUE PROPOSÉE

ECH:1/2" = 1'-0"

NOTES SPÉCIFIQUES - CONDITIONS EXISTANTES:

- ① POMPE «POMPE DE CIRCULATION #1» À DÉBRANCHER.
- ② POMPE «POMPE DE CIRCULATION #2» À DÉBRANCHER.
- ③ POMPE «POMPE DE PUITS» À DÉBRANCHER.
- ④ DÉMARREUR «POMPE DE CIRCULATION #1» À DÉMANTELER.
- ⑤ DÉMARREUR «POMPE DE CIRCULATION #2» À DÉMANTELER.
- ⑥ DÉMARREUR «POMPE DE PUITS» À CONSERVER.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONDITIONS PROPOSÉES:

- ① POMPE «P-1» 600V, 3Φ, 7.5HP FOURNI PAR AUTRES. À RACCORDER AU DÉMARREUR «POMPE DE CIRCULATION #1». REMPLACER LE DISJONCTEUR EN AMONT SUR LE MÊME PANNEAU QUE L'ANCIENNE «POMPE DE CIRCULATION #1» PAR UN DISJONCTEUR 20A. AJUSTER LE CÂBLAGE EN CONSÉQUENCE. CE PANNEAU EST SITUÉ DANS LA SALLE N200 QUI EST À L'ÉTAGE SUPÉRIEUR DE LA SALLE MÉCANIQUE.
- ② POMPE «P-2» 600V, 3Φ, 7.5HP FOURNI PAR AUTRES. À RACCORDER AU DÉMARREUR «POMPE DE CIRCULATION #2». REMPLACER LE DISJONCTEUR EN AMONT SUR LE MÊME PANNEAU QUE L'ANCIENNE «POMPE DE CIRCULATION #2» PAR UN DISJONCTEUR 20A. AJUSTER LE CÂBLAGE EN CONSÉQUENCE. CE PANNEAU EST SITUÉ DANS LA SALLE N200 QUI EST À L'ÉTAGE SUPÉRIEUR DE LA SALLE MÉCANIQUE.
- ③ POMPE «P-3» 600V, 1Φ, 2HP FOURNI PAR AUTRES. À RACCORDER AU DÉMARREUR «POMPE DE PUITS». PRÉVOIR DE PROLONGER LE CÂBLAGE EXISTANT AU NOUVEL EMPLACEMENT DE LA POMPE.
- ④ DÉMARREUR «POMPE DE CIRCULATION #1» À REMPLACER AU MÊME ENDROIT PAR UN DÉMARREUR 20A.
- ⑤ DÉMARREUR «POMPE DE CIRCULATION #2» À REMPLACER AU MÊME ENDROIT PAR UN DÉMARREUR 20A.
- ⑥ DÉMARREUR «POMPE DE PUITS» À CONSERVER.
- ⑦ SYSTÈMES DE 2 FILTRES UV À BRANCHER DANS LA PRISE MURALE 15A 120V DOFT.
- ⑧ PRISE DÉDIÉE À L'ALIMENTATION DES FILTRES UV. PRÉVOIR UN NOUVEAU DISJONCTEUR 15A 120V DOFT POUR L'ALIMENTATION DES 2 FILTRES. POSITION EXACTE DES PRISES À VALIDER EN CHANTIER. CE DISJONCTEUR SERA AJOUTÉ SUR UN PANNEAU 120/208V SITUÉ DANS LA SALLE N200 QUI EST À L'ÉTAGE SUPÉRIEUR DE LA SALLE MÉCANIQUE.
- ⑨ TRANSFORMATEUR 120/24V À RACCORDER. LIEU EXACT DU TRANSFORMATEUR À VALIDER EN CHANTIER.
- ⑩ CÂBLE RÉSEAU À ACEMENER POUR CONNECTER LES APPAREILS DE CONTRÔLE. LIEU EXACT À VALIDER EN CHANTIER.

NOTES GÉNÉRALES:

- LES TRAVAUX SERONT RÉALISÉS DURANT LA SEMAINE DE RELÂCHE 2026. SI LES TRAVAUX SE PROLONGENT AU-DELÀ DE CETTE PÉRIODE, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR LES MESURES TEMPORAIRES NÉCESSAIRES AFIN DE GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU DE L'ÉCOLE.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR LES INTERRUPTIONS DE SERVICES AVEC LE PROPRIÉTAIRE AU MOINS 72 HEURES À L'AVANCE.